



CLIMAT/ CCNUCC

**Plate-forme de Durban pour une action renforcée
(ADP) : adoption d'un texte de négociation formel**

8^e partie de la 2^e session (ADP-2-8)

Genève, 8-13 février 2015

Le Groupe de travail ADP

Le Groupe de travail sur la plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP), créé à la COP-17 (*décision 1/CP.17*)¹, a un double mandat qui se traduit en **deux axes de travail** :

- 1) élaborer, soit un protocole, soit un nouvel instrument juridique, soit un "*résultat consensuel ayant force juridique*", applicable à toutes les Parties de la CCNUCC pour adoption à la COP-21 (fin 2015 à Paris) en vue de son entrée en vigueur en 2020,
- 2) renforcer le niveau d'ambition des Parties avant 2020.

L'enjeu majeur pour l'ADP est de soumettre un projet de texte de négociation intégral formel "*avant mai 2015*" qui servira de base aux négociations finales en vue de son adoption formelle à la COP-21.

La **8^e partie de la 2^e session du Groupe de travail sur la plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP-2-8)** a eu lieu du 8 au 13 février 2015 à Genève. C'était la première session de négociations intermédiaires dans le cadre de la Convention Climat (CCNUCC) depuis la 20^e Conférence des Parties (COP-20) à la CCNUCC [qui s'est tenue à Lima (Pérou) du 1^{er} au 14 décembre 2014]².

Objectif de la réunion de Genève

En amont de la session de Genève, le 29 janvier 2015, les deux nouveaux Co-Présidents du Groupe ADP, Ahmed Djoghlaoui (Algérie) et Daniel Reifsnyder (Etats-Unis) ont élaboré et transmis à toutes les Parties une **note de réflexion informelle**³ (*scenario note*) présentant leurs idées et propositions préliminaires pour les travaux à accomplir à l'ADP-2-8, dont la méthode de travail et les résultats attendus.

D'entrée de jeu, les deux Co-Présidents ont rappelé les **principes** qui sous-tendent leur Co-Présidence : ouverture, transparence, équité, participation de l'ensemble des Parties (*inclusiveness*) et politique de "portes ouvertes" qui guide leurs travaux. Contrairement aux deux Co-Présidents précédents, les deux nouveaux ne rédigent pas de synthèse des points de vue ou des propositions soumis. Ce sont les Parties elles-mêmes qui négocient et rédigent directement les différents éléments du texte à ajouter.

Puisque Genève était la seule session de négociation prévue avant mai 2015 [échéance fixée par la décision 2/CP.18 (adoptée à Doha, fin 2012)]⁴, pour la remise, par l'ADP, d'un projet de texte de négociation intégral], les Co-Présidents étaient formels : l'objectif de l'ADP-2-8 était de livrer ce texte de négociation le 13 février 2015 à l'heure de la clôture de la session, soit 18h.

Méthode de travail

1^{er} axe de travail - élaboration d'un projet de texte de l'accord

Le groupe de contact dédié [groupe à participation restreinte afin de mieux cibler les négociations sur le sujet en question] a centré ses travaux sur la transformation des éléments d'un projet de texte de négociation, rassemblés dans l'annexe de la décision 1/CP.20⁵, en un texte plus clair et plus facile à gérer et à utiliser comme base de négociation. A cette fin, le groupe de contact [présidé par les deux Co-Présidents de l'ADP] a été chargé de rationaliser le langage, d'éliminer les redondances, répétitions et doublons, de mieux présenter les options alternatives et les divergences, ainsi que de clarifier au mieux les propositions et les concepts.

¹ Voir SD'Air n° 182 p.21.

² Voir FdS INT_CLIMAT_CCNUCC_Lima_141214.

³ Scenario note on the 8th part of the 2nd session of the ad hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action, Note by the Co-Chairs, 29 January 2015 - <http://unfccc.int/resource/docs/2015/adp2/eng/01infnot.pdf>

⁴ Voir FdS INT_CLIMAT_CCNUCC_Doha (p.14).

⁵ Voir FdS INT_CLIMAT_CCNUCC_Lima_141214 (p.15).

Le groupe de contact a également été chargé d'identifier, d'une part, les éléments de nature pérenne qui devront être établis dans l'accord lui-même et, d'autre part, les aspects qu'il convient mieux d'intégrer dans une décision de la COP, en prenant en compte entre autres leur flexibilité, ce qui permettrait de les élaborer de façon plus approfondie ou de les ajuster avec le temps via des décisions ultérieures de la COP.

Le groupe de contact a procédé à une lecture détaillée des éléments d'un projet de texte, en les examinant section par section, et en ajoutant certains éléments de texte afin de refléter pleinement les différents points de vue des Parties. Après intégration de ces éléments de texte, le document a plus que doublé de volume en passant de 38 à 86 pages. De l'avis général des négociateurs, cette phase de "gonflage", au cours de laquelle chaque Partie apporte sa contribution, fait partie du processus de négociations pour transformer le texte établi par les Co-Présidents à Lima en un texte auquel "adhèrent" les Parties. En clair, cette démarche était une condition préalable pour rassurer les Parties du fait que tous leurs points de vue seront pris en compte dans les négociations et pour que l'ensemble de celles-ci s'approprie le texte. Viendra ensuite, lors de la session de juin 2015, la phase de "dégonflage" (nettoyage) qui sera plus difficile.

[A noter enfin que le 2^e axe de travail du groupe ADP (renforcement du niveau d'ambition pré-2020) a également fait l'objet de discussions mais la session de Genève était dominée par les travaux sur le texte de négociation].

Résultats

Conformément à l'objectif fixé par les deux Co-Présidents du groupe ADP, les 194 Parties à la CCNUCC [présentes à Genève, sur les 196 au total] se sont mises d'accord sur un **texte de négociation intégral**. Ce texte va servir de base aux négociations formelles sur le fond qui auront lieu à la prochaine session de l'ADP [ADP-2-9, 1-11 juin 2015 à Bonn]. Ce texte, qui a été adopté par consensus lors de la séance plénière de clôture de l'ADP, vendredi 13 février 2015, contient les points de vue et les préoccupations de toutes les Parties. Le document rassemblant les éléments d'un projet de texte a donc été transformé en **texte de négociation formel** que se sont appropriés toutes les Parties. Elles ont acté que ce texte sera publié en tant que document officiel, traduit et ensuite transmis à toutes les Parties conformément à la décision 1/CP.20. Selon la Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres, le texte a été construit en toute transparence⁶. Cela signifie que, bien qu'il soit désormais plus volumineux, les Parties sont pleinement conscientes des positions de chacune.

Bilan des négociations

De l'avis général, les discussions se sont déroulées dans une ambiance globalement positive et constructive. Ainsi, cette session de négociation technique intermédiaire s'est achevée sur une note optimiste (baptisée "l'esprit de Genève"), de nombreux Parties ayant le sentiment que des progrès ont été accomplis vers l'élaboration du futur accord. Cette évolution positive n'en est pas moins liée au bouleversement de la dynamique au sein des négociations découlant de l'approche ouverte et consultative suivie par les deux nouveaux Co-Présidents du groupe ADP⁷. Par ailleurs, les discussions de Genève ont maintenu intacte la volonté politique de toutes les Parties, constatée à Lima⁸, de parvenir à un accord à Paris.

⁶ Source : "Governments agree the negotiating text for the Paris Climate Agreement", communiqué de la CCNUCC, 13 février 2015 - newsroom.unfccc.int/unfccc-newsroom/governments-agree-the-negotiating-text-for-the-paris-climate-agreement/

⁷ Source : Climate Action Network (CAN) International, "UN climate talks in Geneva close adopting a draft text but much political work remains ahead", 13 février 2015 - <http://www.climateactionnetwork.org/press-release/un-climate-talks-geneva-close-adopting-draft-text-much-political-work-remains-ahead>

⁸ Voir FdS INT_CLIMAT_CCNUCC_Lima_141214 (p.31).

Certaines Parties, l'UE en tête, ont néanmoins exprimé leur déception quant au manque de progrès dans la rationalisation du texte à Genève. La délégation de l'UE a notamment regretté que la phase du "dégonflage" n'ait pu avancer autant qu'elle aurait souhaité⁹. En effet, les discussions sur la rationalisation du texte, qui ont eu lieu dans la 2^e moitié de la semaine, ont enregistré peu d'avancées concrètes.

Quoi qu'il en soit, il convient de noter que le texte de négociation formel sera communiqué aux Parties en avance sur le calendrier prévu par la décision 1/CP.20 [en mars 2015 au lieu de l'échéance "d'avant mai 2015"]. Cette avancée positive permet ainsi de respecter le calendrier fixé par la Convention Climat à son article 15¹⁰ [soit de communiquer toute proposition d'amendement aux Parties au moins six mois avant la réunion à laquelle l'amendement est proposé pour adoption, en l'occurrence au plus tard le 30 mai 2015 pour une adoption à la COP-21].

Prochaines étapes

Le contenu de ce texte de négociation restera en l'état jusqu'à la prochaine session de l'ADP [ADP-2-9, 1-11 juin 2015] et fera prochainement l'objet de modifications purement éditoriales avant d'être traduit dans les cinq autres langues officielles des Nations Unies (français, espagnol, arabe, russe et chinois). Ensuite, le Secrétariat de la CCNUCC le transmettra à tous les Gouvernements d'ici fin mars 2015.

Le travail qui reste à accomplir d'ici Paris est considérable. La prochaine étape consistera, pour les négociateurs, à travailler sur le fond à l'ADP-2-9 : trier, épurer, resserrer et nettoyer ce texte [notamment en rapprochant les points de vue divergents et en supprimant les contradictions] et surtout réduire le nombre d'options sur la table [proposées par les Parties pour chaque chapitre du texte]. Il s'agira ainsi de rationaliser le texte et de le rendre plus concis et plus maniable pour faciliter les négociations finales des négociateurs politiques [les Ministres] lors de la COP-21 en vue de dégager un consensus sur l'ensemble de son contenu.

A cette fin, le Groupe ADP a décidé de tenir deux sessions intermédiaires supplémentaires à Bonn au 2^e semestre 2015 :

- ADP-2-10 du 31 août au 4 septembre 2015,
- ADP-2-11 du 19 au 23 octobre 2015.

Ainsi, au total, l'année 2015 aura vu **quatre sessions intermédiaires**, phénomène très rare dans l'histoire des négociations au sein de la CCNUCC.

Le Co-Président Daniel Reifsnyder a indiqué qu'une **note de réflexion** sur les travaux de la prochaine session sera transmise aux Parties bien avant de sa tenue.

Sur le chemin de Paris, les Parties devront notamment trancher sur la forme du futur accord : soit un protocole, soit un nouvel instrument juridique, soit un résultat consensuel ayant force juridique, dans le cadre de la CCNUCC, applicable à toutes les Parties (cf. *décision 1/CP.17, paragraphe 2*). Si les opinions divergent quant à la forme du futur accord, plusieurs Parties envisagent désormais la possibilité d'un "paquet de Paris" englobant à la fois l'accord de Paris et un ensemble de décisions de la COP¹¹.

⁹ Source : Newsletter d'Europolitique Environnement, "Climat : verre à moitié plein pour les négociations de Genève", 13 février 2015.

¹⁰ Voir FdS INT_CLIMAT_CCNUCC_Lima_141214 (encadré p.12).

¹¹ Source : Institut International du Développement Durable (IISD), Earth Negotiations Bulletin (ENB) Vol 12 n° 626, 16 février 2015 (p.13 version anglaise, p.16 version française). Voir rubrique "Pour en savoir plus" en fin de FdS.

A noter enfin que plusieurs réunions de haut niveau courant 2015 prévoient d'inclure le sujet climat à l'ordre du jour :

- le Forum des Economies Majeures (FEM) [20-21 avril + fin juin/début juillet 2015],
- le dialogue de Petersberg sur le climat [17-19 mai 2015],
- le G7 [7-8 juin 2015] et le G20 [20 novembre 2015].

De ce fait, ils devraient contribuer à faire converger les différents points de vue sur les aspects qui posent encore problème au sein des négociations menées dans le cadre de la CCNUCC, au premier rang desquels la différenciation [des efforts de réduction] et le financement [des actions climat].

Ces occasions permettront aux différents pays de travailler ensemble aux différents niveaux politiques. Selon Christiana Figueres, "ce qui est impératif maintenant, c'est l'intégration verticale pour que les points de vue allant des Chefs d'Etat et de Gouvernement aux négociateurs en passant par les Ministres reflètent une vision cohérente et claire en termes d'ambition et de terrains d'entente" en amont de Paris¹².

La période de mars à juin 2015 verra la première mise à l'épreuve de la volonté politique des Parties au sein du processus de négociation, car c'est à ce moment-là que la plupart des Parties devraient soumettre leurs contributions prévues déterminées au niveau national (INDC - voir encadré ci-dessous).

Le point sur les INDC

D'ici juin 2015, 90 INDC devraient être prêtes, couvrant 85% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Seuls l'UE et les Etats-Unis prévoient de soumettre leurs INDC pour fin mars 2015, la plupart des autres INDC étant attendues pour la fin du 2^e semestre. C'est Laurence Tubiana, ambassadrice chargée des négociations climat et représentante spéciale du Ministre français des Affaires étrangères pour la Conférence Paris Climat 2015¹³, qui a indiqué cette information lors d'un point presse au Secrétariat général de la COP-21 à Paris le 3 février 2015.

Pour en savoir plus

- les pages du site de la CCNUCC consacrées à l'ADP-2-8 :
- unfccc.int/meetings/geneva_feb_2015/session/8619/php/view/documents.php
- unfccc.int/meetings/geneva_feb_2015/meeting/8783/php/view/documents.php
- le texte de négociation formel adopté par l'ADP :
unfccc.int/files/bodies/awg/application/pdf/negotiating_text_12022015@2200.pdf
- la synthèse des négociations élaborée par l'Institut International du Développement Durable (IISD) :
www.iisd.ca/download/pdf/enb12626f.pdf (français) et www.iisd.ca/download/pdf/enb12626e.pdf (anglais)
- le portail électronique de la CCNUCC pour la remise des INDC : unfccc.int/focus/indc_portal/items/8766.php

Les Fiches de Synthèse du CITEPA

Pollution de l'air et effet de serre

Retrouvez toutes les fiches sur

www.citepa.org/fr/le-citepa/publications/fiches-de-synthese

Espace réservé aux adhérents

¹² Source : "Governments agree the negotiating text for the Paris Climate Agreement", communiqué de la CCNUCC, 13 février 2015 - newsroom.unfccc.int/unfccc-newsroom/governments-agree-the-negotiating-text-for-the-paris-climate-agreement/

¹³ Voir CDL n° 182 p.4.